



FAQ

Infographies sur le marché suisse des œufs

Avril 2025

Ce document FAQ (FAQ=" foire aux questions") a pour but de répondre aux questions fréquemment posées qui peuvent survenir à la lecture de l'infographie. La FAQ est répartie dans les différents îlots d'information de l'infographie.

Il vous suffit de cliquer sur une question pour trouver la réponse.

Modes de détention	3
Pourquoi la surface bleue représentant les élevages en plein air est-elle plus petite que celle qui représente les élevages bio ? Il y a pourtant plus d'élevages en plein air que d'élevages bio.	3
Qu'est-ce qui détermine la superficie des espaces auxquels les poules pondeuses peuvent accéder, selon le mode d'élevage ?	3
D'où vient concrètement le surcoût de production occasionné par l'élevage en plein air par rapport à l'élevage au sol ?	3
Je ne trouve pas d'informations sur la valorisation des vieilles poules pondeuses dans l'infographie. Que fait-on avec les poules pondeuses après leur détention dans l'exploitation ? ..	3
Exploitations de ponte	4
Pourquoi les petits bâtiments (ceux qui abritent moins de 50 poules) sont-ils représentés en gris ?	4
Consommations intermédiaires.....	4
Comment est calculée la quantité de d'aliments ?	4
Production	5
D'où viennent les chiffres de la production ? D'estimations ou d'une déclaration faite par chaque exploitation ?	5
Pourquoi le volume représenté en gris ne peut pas être classé précisément ?	5
Commerce intermédiaire.....	5
Comment la part de la vente directe est-elle déterminée et qu'entend-on par « vente directe » ?..	5
D'où proviennent les données sur les importations ?	5
Transformation et commerce.....	5



Comment sont dénombrés les œufs au niveau de la transformation et de la distribution ? 5

On constate entre la production et le commerce de détail une différence d'environ 132 millions d'œufs classés comme œufs d'élevages en plein air (les plateaux d'alvéoles à œufs en bleu sur l'illustration). Est-ce que cela signifie que la filière a déclassé ces 132 millions d'œufs en œufs issus d'élevages au sol ? 6

Consommation..... 6

Comment explique-t-on les grandes différences de consommation par habitant entre la Suisse et l'Allemagne ou l'Autriche ? Ce phénomène est-il dû à des prix plus élevés ou à des modèles de calcul différents ?..... 6

Prix par œuf 7

Pourquoi le prix payé aux producteurs d'œufs est-il pratiquement le même pour les œufs d'élevage au sol et les œufs d'élevage en plein air ? 7

Pourquoi les prix des œufs d'importation sont-ils plus élevés dans le commerce de gros pour la restauration que dans le commerce de détail ? Ne devraient-ils pas être aussi meilleur marché puisqu'ils sont vendus au client en plus grandes quantités ? 7

REMARQUES CONCERNANT LE PUBLIC-CIBLE

Cette infographie vise un large public, à savoir en particulier :

- Des experts industriels des secteurs agricole et alimentaire ;
- Des professionnels des médias de la presse verte et blanche ;
- Des représentants de la recherche et de l'éducation ;
- Les politiciens et les représentants des autorités ;
- Des parties intéressées du grand public.

Si l'infographie permet de se faire rapidement une idée du marché des œufs, elle n'en présente pas moins une certaine complexité. Pour une vue d'ensemble guidée du marché des œufs suisses, un bulletin de marché séparée avec les chiffres clés les plus importants a été compilée. Ce bulletin est disponible sous <https://www.donnees-arimarche.ch/analyses>.



Modes de détention

Pourquoi la surface bleue représentant les élevages en plein air est-elle plus petite que celle qui représente les élevages bio ? Il y a pourtant plus d'élevages en plein air que d'élevages bio.

Les surfaces de couleur représentent la superficie minimale de l'espace (poulailler et espace extérieur) auquel les poules pondeuses doivent avoir accès suivant le mode d'élevage. Les poules pondeuses d'élevage biologique doivent avoir accès à 5 m² d'espace extérieur, celles élevées en plein air à 2,5 m² d'espace couvert de végétation, tandis qu'une poule élevée au sol ne peut accéder à aucun espace extérieur. Les surfaces verte et bleue se rapportent donc à la surface disponible pour chaque poule pondeuse et non au nombre des élevages.

Qu'est-ce qui détermine la superficie des espaces auxquels les poules pondeuses peuvent accéder, selon le mode d'élevage ?

Les cahiers des charges concernant la superficie des espaces réservés aux poules pondeuses dans l'élevage au sol et l'élevage en plein air s'appuient sur les prescriptions du programme fédéral STS visant à assurer le bien-être des animaux (concernant les poulaillers et les espaces ouverts sur l'extérieur mais sous abri) et sur les conventions passées au sein des interprofessions (poulaillers et espaces couverts de végétation). Les cahiers de charges concernant l'élevage bio sont fixés dans l'ordonnance sur l'agriculture biologique et dans les directives de Bio Suisse.

D'où vient concrètement le surcoût de production occasionné par l'élevage en plein air par rapport à l'élevage au sol ?

La production occasionne des coûts plus élevés parce qu'elle doit répondre à des règles plus strictes, surtout en ce qui concerne l'élevage des

poules pondeuses. En Suisse, il n'existe aucune norme réglementaire de commercialisation des œufs provenant d'élevages au sol et de ceux qui proviennent d'élevages en plein air. Mais sur le marché suisse, sont considérés comme des œufs d'élevage au sol les œufs issus d'élevages conformes non seulement à la législation sur la protection des animaux, mais encore aux règles sur les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) prévus par l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13). Sont considérés comme œufs d'élevage en plein air ceux qui proviennent d'élevages conformes à la législation sur la protection des animaux et équipés de telle sorte que les animaux puissent sortir régulièrement en plein air (SRPA), comme le prévoit l'OPD (RS 910.13).

Je ne trouve pas d'informations sur la valorisation des vieilles poules pondeuses dans l'infographie. Que fait-on avec les poules pondeuses après leur détention dans l'exploitation ?

L'infographie sur le marché des œufs se concentre sur l'œuf et sur les moyens de production destinés à la production d'œufs. C'est pourquoi le thème de la valorisation des poules pondeuses n'en fait pas partie.

Les poules pondeuses sont valorisées de manière différente après leur utilisation dans les exploitations. Une partie est transformée en énergie dans les installations de biogaz, une partie part dans le secteur de la viande (poule à bouillir, viande destinée à la transformation).

À l'échelon du droit privé, on vise à encourager la consommation des poules pondeuses en fin de production. Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur www.gallocircle.ch.

Bases légales :

- Loi fédérale sur la protection des animaux et ordonnance sur la protection des animaux (RS 455 et RS 455.1)



- Ordonnance du 23 octobre 2013 sur les paiements directs versés dans l'agriculture ; RS 910.13 [Section 5 Contributions au bien-être des animaux] <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20130216/index.html>
- Ordonnance sur l'agriculture biologique et la désignation des produits et des denrées alimentaires biologiques (ordonnance sur l'agriculture biologique ; RS 910.18) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19970385/201801010000/910.18.pdf>
- L'ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique (RS 910.181) fixe des règles précises concernant l'élevage d'animaux de rente et de volailles. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19970387/201801010000/910.181.pdf>

Cahiers des charges établis par des organismes du secteur privé :

- Directives Bio Suisse : chapitre 5.5.4 sur les poules pondeuses (p.143 et suivantes) https://www.bio-suisse.ch/dam/jcr:05053acf-0dc4-45a4-9442-97faed5a9b38/Bio_Suisse_Cahier_des_charges_2024_FR_Final.pdf
- Coop : élevage en plein air https://www.coop.ch/content/dam/labeles/naturafarm/_PDF/r_cnf_ei_f.view.r_cnf_ei_f.pdf
- Migros : modes d'élevage des poules <https://www.migros.ch/fr/content/oeufs-ip-suisse>

Exploitations de ponte

Pourquoi les petits bâtiments (ceux qui abritent moins de 50 poules) sont-ils représentés en gris ?

Les données relatives aux structures de l'élevage avicole sont tirées du système informatique AGIS servant à la mise en œuvre de la politique agricole. Les fermes avicoles sont classées par mode d'élevage sur la base de leur participation aux programmes fédéraux créés pour améliorer le bien-être des animaux d'élevage (SST, SRPA), et sur la base des engagements pris par les exploitations à respecter le cahier des charges bio. Soucieuses d'éviter les formalités administratives compte tenu de leur taille, les petites exploitations (50 têtes ou moins) renoncent souvent à adhérer aux programmes de bien-être des animaux, bien que la plupart d'entre elles répondent dans une large mesure aux exigences. Les petits élevages de poules pondeuses, dont le classement est pour cette raison imprécis, figurent donc en gris sur le graphique.

Consommations intermédiaires

Comment est calculée la quantité de d'aliments ?

La quantité d'aliments correspond au volume estimatif de la nourriture nécessaire à la production d'un œuf, multiplié par le volume total de la production des œufs (indiqué par la branche). On distingue deux quantités, à savoir 145 g par œuf dans l'élevage bio et 130 g par œuf dans l'élevage conventionnel, étant donné que les aliments diffèrent par leur composition. La quantité d'aliments indiquée (149 000 tonnes) est destinée exclusivement à la production d'œufs. Autrement dit, elle ne tient pas compte de la nourriture dont ont besoin les poulets et les jeunes poules destinés à la ponte.



Production

D'où viennent les chiffres de la production ? D'estimations ou d'une déclaration faite par chaque exploitation ?

Les chiffres sont calculés par Aviforum (centre de compétences au service de l'aviculture suisse) par dénombrement des poussins : Aviforum procède à une estimation de la production d'œufs sur la base du nombre de poussins femelles éclos (dont les chiffres proviennent des écloséries). Les paramètres spécifiques de l'estimation (tels que les taux des pertes) sont révisés régulièrement et adaptés si nécessaire. Ces données sont ensuite combinées par le secteur Analyses du marché de l'OFAG à celles des relevés effectués par les entreprises actives dans le commerce des œufs au niveau national (relevés établis par les centres de collecte), en vue d'améliorer les prévisions relatives aux différents modes de production (au sol, bio, etc.).

Pourquoi le volume représenté en gris ne peut pas être classé précisément ?

Les chiffres de la production proviennent du dénombrement des poussins par Aviforum et du relevé de l'OFAG auprès des entreprises commercialisant les œufs. L'estimation est le résultat d'une combinaison entre les deux sources de données. Le total de la production suisse d'œufs (1 124 millions d'unités) et celui de la production suisse d'œufs bio (218 millions d'unités) est calculé sur la base du dénombrement des poussins. Les données relatives aux œufs issus d'élevages au sol (41 millions d'unités) et d'élevages en plein air (464 millions d'unités) proviennent des relevés faits par les entreprises commercialisant les œufs, qui couvraient en 2024 60 % de la production suisse.

On obtient la catégorie restante en soustrayant de la production totale les volumes du bio, de l'élevage en plein air et de l'élevage au sol (401

millions d'unités). Cette opération est nécessaire, car le dénombrement des poussins permet seulement de déterminer si les poussins seront destinés à l'élevage bio ou à l'élevage non bio. Le reste (non bio) ne peut donc pas être classé dans l'élevage au sol ou dans l'élevage en plein air.

Commerce intermédiaire

Comment la part de la vente directe est-elle déterminée et qu'entend-on par « vente directe » ?

La répartition des volumes en fonction de la collecte régionale et de la vente directe au stade du commerce intermédiaire correspond à la différence entre la production globale provenant des statistiques relatives aux poussins et le relevé effectué dans les centres d'emballage des entreprises suisses fournissant des ovoproduits, qui ont couvert en 2024 près de 60 % de toute la production d'œufs du pays. La catégorie restante comprend par conséquent la collecte régionale, la transformation et la vente directe.

La « vente directe » désigne les transactions qui se déroulent sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur final. Il n'est pas possible de déterminer la quantité exacte qui est commercialisée par ce canal.

D'où proviennent les données sur les impor- tations ?

Les statistiques de l'Administration fédérale des douanes classent en kilogrammes les quantités d'œufs importées dans les catégories des œufs de consommation, des œufs de fabrication et des ovoproduits. Ces données sont converties en nombre d'œufs avec des équivalents « œufs en coquille ».

Transformation et commerce

Comment sont dénombrés les œufs au ni- veau de la transformation et de la distribu- tion ?



Les chiffres des œufs en coquilles écoulés dans le commerce suisse de détail sont obtenus sur la base des indications fournies par Nielsen Suisse et des relevés effectués par le secteur Analyses du marché de l'OFAG. Les chiffres des volumes d'œufs suisses destinés à la transformation se basent sur une collecte de données du secteur Analyses du marché réalisée auprès d'entreprises et d'exploitations avicoles disposant de leurs propres ateliers de transformation d'œufs. Cette collecte de données couvre plus de 90 % des œufs suisses destinés à la transformation. Quant aux œufs d'importation, les statistiques douanières de l'Administration fédérale des douanes permettent de distinguer les ovoproduits des œufs destinés à la transformation. La somme des deux types d'œufs représente le total des œufs destinés à la transformation. Les œufs en coquille distribués dans le commerce régional et le commerce de gros forment la catégorie restante.

On constate entre la production et le commerce de détail une différence d'environ 132 millions d'œufs classés comme œufs d'élevages en plein air (les plateaux d'alvéoles à œufs en bleu sur l'illustration). Est-ce que cela signifie que la filière a déclassé ces 132 millions d'œufs en œufs issus d'élevages au sol ?

Il est impossible de déterminer exactement le nombre d'œufs déclassés, faute de données suffisantes. Environ un tiers des œufs produits en Suisse ne peuvent pas être attribués clairement à un mode de production (= plateaux à alvéoles de couleur grise sur l'illustration). Il se peut qu'une partie des œufs issus d'élevages en plein air (EPA), dont la production (464 millions d'unités) est supérieure au volume enregistré dans le commerce de détail (332 millions d'unités), aient été non déclassés volontairement, mais transférés dans la catégorie des œufs d'origine indéterminée (élevage en plein air ou élevage au sol, la

proportion étant indéterminée), par exemple pour être transformés en ovoproduits destinés à l'industrie alimentaire. Inversement, il se peut aussi que des œufs provenant d'élevages au sol (ES) et classés par les producteurs dans la catégorie des œufs d'origine indéterminée (EPA / ES) se retrouvent, une fois dans le commerce de détail, dans la catégorie des œufs d'élevage au sol. Autrement dit, la proportion entre œufs EPA et œufs ES peut varier dans la filière. Voilà pourquoi il est impossible de connaître précisément les quantités d'œufs déclassés. On trouvera à la page 5, à la foire aux questions (FAQ), de plus amples importations sur la méthode de collecte des données.

Consommation

Comment explique-t-on les grandes différences de consommation par habitant entre la Suisse et l'Allemagne ou l'Autriche ? Ce phénomène est-il dû à des prix plus élevés ou à des modèles de calcul différents ?

Il n'est pas possible de donner ici une explication définitive. Selon les experts, le net écart observé (env. 50 œufs/personne) trouve essentiellement son origine dans la diversité des modes de consommation (notamment le petit-déjeuner et articles de boulangerie). Le prix n'a, quant à lui, pratiquement pas d'incidence sur les quantités d'œufs consommés. En Suisse, la fourchette des prix des œufs en coquille va de moins de 20 centimes à plus de 100 centimes l'unité. Les ménages sensibles aux prix peuvent ainsi acheter des œufs à un coût moindre (p. ex. issus de l'importation ou de l'élevage au sol). Toutefois, les œufs sont bon marché par rapport à d'autres produits d'origine animale (par rapport à la viande ou aux produits laitiers).

Pour interpréter les données de consommation, il faut par contre tenir compte de certains aspects méthodologiques.



- Les œufs importés dans des produits transformés (pâtes aux œufs, articles de boulangerie, etc.) ne sont pas pris en considération dans les statistiques sur la consommation par habitant en Suisse.
- Les estimations démographiques suisses tiennent compte, en plus de la population résidente permanente, des touristes (sur la base des nuitées) et des frontaliers, ce qui entraîne une répartition de l'ensemble de l'offre d'œufs sur un plus grand nombre de personnes.
- Le tourisme d'achat (œufs importés dans le pays par les voyageurs) ne figure pas dans les statistiques.

Prix par œuf

Pourquoi le prix payé aux producteurs d'œufs est-il pratiquement le même pour les œufs d'élevage au sol et les œufs d'élevage en plein air ?

Les coûts de production sont en général plus élevés pour les œufs issus de l'élevage en plein air que pour ceux provenant de l'élevage au sol. Une partie des coûts supplémentaires sont compensés par la participation au programme SRPA de l'État (sorties régulières en plein air ; obligatoire pour les producteurs d'œufs de poules élevées

en plein air). C'est pourquoi le prix payé aux producteurs pour un œuf d'élevage au sol ou pour un œuf d'élevage en plein air est pratiquement le même.

Pourquoi les prix des œufs d'importation sont-ils plus élevés dans le commerce de gros pour la restauration que dans le commerce de détail ? Ne devraient-ils pas être aussi meilleur marché puisqu'ils sont vendus au client en plus grandes quantités ?

Les détaillants écoulent presque uniquement des œufs d'importation petits et donc légers (p. ex. 48 g/œuf). Le commerce de gros vend, quant à lui, essentiellement aux restaurateurs des œufs d'importation d'un poids unitaire plus élevé (60 g+), vu que ce type de produit convient mieux aux petits-déjeuners servis dans les établissements de la restauration. Les gros œufs sont donc relativement chers, ce qui explique pourquoi le prix moyen des œufs importés dans le commerce de gros est plus élevé que dans le commerce de détail.

La taille des œufs n'est cependant pas prise en considération dans le calcul des prix moyens des œufs. Autrement dit, le prix moyen est un prix à l'unité et non pas au poids.

CONTACT ET MENTIONS LÉGALES

OFAG, Secteur Données agricoles et analyses du marché

Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne

marktanalysen@blw.admin.ch

www.observatiodumarche.admin.ch

Pour obtenir l'infographie cliquez [ici](#).

Commande de publications :

[Formulaire de commande en ligne](#)

Pour toute question relative à la responsabilité, à la protection des données et du droit d'auteur : www.disclaimer.admin.ch

Concept et présentation :

Superdot.studio; OFAG , Secteur Données agricoles et analyses du marché marché